

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

Présents : Mmes BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, VOYER Denis

Excusés : M. Francis ROUSSET (pouvoir à Mme BLONDIN Sabine), Mme BARTHELAT Valérie épouse MÉRITÉ, MM. BOULIGNAT Florian, TOURRET Benoît

Secrétaire : M. MELLOUX Olivier

N° 2025-093-04 – 7.5

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2025 –

Demande de subvention :

Pour l'année 2025, le fonds de concours attribué à la commune est d'un montant de 11 981 €, égal à l'année précédente. Le Conseil municipal sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes € pour les dépenses suivantes et

➤ ADOPTE le plan de financement suivant :

Dépenses HT : **36 256,93**

Achat tracteur KUBOTA : 16 004,59

Voirie-Prog 2024 (sur restant à charge) 20 252,34

Recettes :

Communauté de communes : Fonds de concours 2025

- Tracteur Kubota 8 002,00

- Voirie 2024 (sur restant à charge) 3 979,00

Part communale : 24 275,93

N° 2025-094-04 – 1.1

**REMPLACEMENT DE MENUISERIES DANS IMMEUBLE DE 4
LOGEMENTS COMMUNAUX – ACCORD DE DEVIS**

En 1993, la commune a réhabilité un ancien restaurant en 4 logements dont les locataires bénéficient de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Il se situe place de l'Eglise et route des Génévriers. La plupart des volets de ces logements sont vétustes et nécessitent un remplacement. Ils sont prévus en aluminium (RAL 6021). Le devis de la SARL SOMMEILLER est approuvé pour un montant de 12 794 € HT.

N° 2025-095-04 – 8.1

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées du secteur de Noyant-Convention

M. le Maire indique que l'école de Noyant est pourvue d'un RASED qui dépend de l'Education Nationale. Les dépenses de fonctionnement sont à la charge des communes et la participation proposée est proportionnelle au nombre d'élèves (0,77 € par enfant, soit 23,87 € pour l'année 2025). Ce dispositif est destiné aux écoles des communes du ressort territorial. La convention est adoptée à l'unanimité.

Le schéma départemental de la Lecture publique 2024-2028 a été adopté par le conseil départemental. Il convient de renouveler les conventions de partenariat avec les communes.

Pour 2025, la bibliothèque communale est classée dans la catégorie « Points d'accès aux livres ». La mise à disposition des livres se fera via un points-relais identifié dans le cadre de la nouvelle navette à 15 jours à partir de septembre 2025 (aucun lieu de lecture ne sera à plus de 15 minutes d'un relais). La convention est adoptée à l'unanimité.

N° 2025-097-04 – 7.1

PARTICIPATION 2025 AU CENTRE SOCIAL 123BOCAGE :

La participation 2025 à 123Bocage a été budgétée. Or, une erreur s'était glissée dans le décompte effectué par le centre social. Le conseil municipal modifie la participation du Centre Social 123Bocage en ce sens que celle-ci est de **555 €** au lieu de 525 €.

N° 2025-099-04 – 7.1

MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire expose que l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales doivent adopter **au plus tard au titre de l'exercice 2026** un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

- ✓ Le Conseil Municipal valide la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES :

Transformation de l'accueil de loisirs agréé en simple garderie :

M. le Maire indique qu'il aura un rendez-vous avec Mme l'Inspectrice d'Académie pour le problème d'agrément de l'accueil périscolaire. Il propose de fonctionner en simple garderie.

Logement 95 Place de l'Eglise : Le logement ne peut pas être reloué en l'état. Il est proposé l'intervention d'un bureau d'étude/architecte pour le lancement d'une étude.

Remplacement agent de service cantine/école : Dans sa réunion d'avril, M. le Maire informait le conseil municipal du départ de l'agent. Début juillet, un appel à candidature a été fait pour la totalité du poste, afin de proposer un nombre d'heures de travail suffisant.

Pylône de téléphonie mobile : Le pylône est en place depuis début juillet, il reste les antennes à installer pour une mise en service début août. Le conseil municipal tient à remercier le GAEC ROUDIER de Lafeline et l'EARL DU MAX pour le prêt de leur terrain nécessaire aux travaux.

Achat d'une buvette : L'association « Le Theil Animation » souhaite investir dans l'achat d'une buvette. La commune financera l'achat de cet équipement pour bénéficier de la TVA et l'association remboursera le montant HT.